

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Décision du 15 février 2018 portant délégation de signature (délégation générale au pilotage des DIRECCTE et des DIECCTE)

Le délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2014 portant nomination dans l'emploi de délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Décide :

Article 1^{er}

En application du I de l'article 3 du décret du 19 août 2014 susvisé, Mme Corinne Crevot, administratrice civile hors classe, chargée de mission auprès du délégué général, est habilitée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, au nom des ministres chargés des finances, de l'économie, de l'industrie, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et par délégation, les arrêtés portant nomination ou fin de fonction dans les emplois relevant de l'encadrement supérieur des directions territoriales ainsi que tous actes administratifs y afférents.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* travail, emploi, formation professionnelle et au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 février 2018.

J.-P. MIMEUR